



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E170499

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2023

ÉDITÉ LE 08/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/03/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 828 554 055 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F34387T8633000 / 003

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F34387T8633000 / 003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : AVENIR ENERGIE SASU

20 RUE DU BOSQ DU FAY
14210 STE HONORINE DU FAY

Téléphone : 07 89 52 81 07

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : martial_laurens@hotmail.fr

Responsabilité légale :

LAURENS MARTIAL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2019
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	16/01/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	12/12/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.